

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 358

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 27 SEXIES

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« , à la santé et aux territoires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.